

GUJAN-MESTRAS

Un arrêté interdisant certaines pratiques sur l'eau pendant la chasse contesté par un opposant

Le Conseil municipal de Gujan-Mestras a fait sa rentrée, mardi 29 septembre, avec 19 points à l'ordre du jour et une question orale en fin de réunion posée par l'opposant de la liste citoyenne Cédric François. Son intervention concernait l'arrêté interdisant la pratique du kitesurf, du cerf-volant, de l'aéromodélisme et autres sports à voile sur l'ensemble du littoral du 1^{er} au 20 novembre, donc en période de chasse et pour des raisons de sécurité de coexistence des pratiques. Pour Cédric François, ce texte manque de cohérence, en particulier sur la nature des activités interdites quand d'autres sont autorisées, comme la marche, le kayak ou le vélo. En résumé, il s'est demandé si les voiles colorées, les engins volants et bruyants sont les seuls concernés uniquement parce qu'ils feraient fuir le gibier d'eau, et si cela ne relèverait pas du coup d'un clientélisme qui rendrait juridiquement attaquant cet arrêté. Il a d'ailleurs annoncé se réserver le droit de saisir le tribunal administratif en référé sur cette question. Xavier Paris a précisé que ce texte n'est pas en faveur des chasseurs mais simplement qu'il existe un risque de « conflit d'usage » et donc



Le kitesurf fait partie des disciplines concernées. THIBAUD MORITZ / AFP

de sécurité entre la chasse (à l'alouette en l'occurrence) et la pratique de certains loisirs. Il défend un « juste équilibre » nécessaire face à une situation à risque. Il a ensuite expliqué que la chasse à l'alouette est un « usage ancien », une pratique historique et culturelle qui

s'exerce de jour. Il a précisé que cet arrêté « loin d'être improvisé » existe depuis 2008 et qu'il est issu d'une concertation avec les chasseurs et les associations de kitesurf. De plus, aucune plainte n'a été portée à ce jour. Fin du débat ?

Sylvie Vignes

GUJAN-MESTRAS

Airs sacrés et bel canto au programme à l'église Saint-Maurice

L'association Bellavoce propose un concert à l'église Saint-Maurice, dimanche 4 octobre. Dirigé par Agnès Lecossais, l'ensemble lyrique du même nom présentera un programme en deux parties. Des airs sacrés avec Vivaldi, Haendel, Monteverdi et Rossini, entre autres, succéderont à des airs de bel canto où l'on retrouvera Bellini, Mozart, Verdi, pour ne citer qu'eux. Plus d'une vingtaine de chants seront interprétés par les 19 élèves d'Agnès Lecossais, professeure de chant lyrique, en solo, duo, trio, petits ensembles et chœur en tutti. Stéphane Trébuchet les accompagnera au piano. Chanteuse lyrique depuis des décennies, l'enseignante a appris auprès des plus grands comme François Loup, son maître incontesté, qu'elle a connu au Met à New York. Elle a longtemps été soliste auprès de Véronique Gens, chanteuse lyrique, et Paul Daniel, chef d'orchestre britannique. Depuis 2010, elle se consacre à la transmission de l'art de chanter. Installée à Gujan-Mestras, elle dispense des cours sur place, mais également à Bordeaux. Des élèves de toute la région se déplacent pour bénéficier de son savoir. Elle organise également des masterclass.

« Tout un art »

Agnès Lecossais parle avec passion de son activité. Pour elle, c'est « tout



Les 19 élèves d'Agnès Lecossais ont entre 21 et 83 ans avec seulement deux hommes. ASSOCIATION BELLAVOCE

un art de se servir de sa voix comme d'un instrument ». Elle explique que « le souffle fait le son, auquel s'ajoute la parole. Il faut jouer de cet instrument pour l'obtenir ». Elle considère que cela amène à un travail sur soi comme du développement personnel. « Je suis la seule à travailler cette technique en individuel ou en collectif », explique-t-elle. Dès que ses élèves ont compris cette manière de chanter, ils font

des progrès. Concernant le répertoire du concert, il n'y a pas réellement de fil conducteur mais plutôt une adaptation au niveau des élèves. Le but étant de « faire la plus belle musique possible », selon la professeure.

S. V.

À 18 heures. Tarif : 12 euros sur place.

Gratuit pour les moins de 18 ans.

Renseignements à bellavoce@outlook.fr /

Site : www.agnes-lecossais.com

ARCACHON

Le parcours du golf salué par les compétiteurs de l'Open

Lors de l'Open du golf d'Arcachon qui se termine ce samedi 3 octobre, la qualité du parcours a été soulignée par plusieurs participants

Après deux jours de compétition jeudi 1^{er} et vendredi 2, l'Open de Golf se poursuivra ce samedi 3 octobre avec la finale comprenant une quarantaine d'équipes, essentiellement des professionnels qui ont obtenu les meilleurs scores, ainsi que quelques amateurs de très bon niveau. Et la remise des prix est prévue autour de 15 heures. Cet Open se déroule sur un parcours de 18 trous dont la qualité a été saluée par plusieurs participants. « J'ai été surpris qu'il soit dans cet état après la canicule de cet été », a ainsi témoigné un joueur professionnel auprès de « Sud Ouest ».

« On a été affecté par la sécheresse et les alertes canicule car on ne pouvait pas utiliser les machines. On a fait un très gros travail ces deux derniers mois de reprise et on est arrivé à beau résultat », explique Serge Vigier, président de l'association du Golf



Le golf d'Arcachon, ici le trou numéro 1. GOLF ARCACHON

d'Arcachon et organisateur de l'Open. Chaque année, le club investit 500 000 à 600 000 euros pour entretenir et améliorer le golf d'Arcachon. Les derniers gros travaux en date sont les bunkers des greens qui ont été tous refaits.

LE TEICH

L'opposition vote contre le projet hôtelier du groupe Pichet

Présidé par la maire Karine Desmoulin (PS), le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre à 19 heures dans la salle commune. À l'ordre du jour, plusieurs désignations de représentants au sein de divers organismes comme l'agence technique départementale Gironde ressources, la commission locale de l'eau sur l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Étangs littoraux Born et Buch » ou bien la modification du périmètre du Syndicat départemental énergies et environnement de Gironde.

Le schéma directeur des mobilités actives (SDMA), document stratégique de planification visant à structurer et développer la pratique du vélo en sécurité avec pistes cyclables, a été acté sans les voix de l'opposition au motif d'une pénalisation des automobilistes et de leurs déplacements.

Un camion-citerne pour la DFCI

La suite des délibérations visait notamment la cession des parcelles cadastrées BF22p, BF23, BF24 et BF25 situées dans le secteur Hillot pour développer une offre hôtelière. Le projet du groupe Pichet porte sur 190 chambres toutes construites en bois avec un espace aquatique et la réalisation à plus long terme d'un équipement sportif ou d'activités extérieures au profit de la ville. Pour un prix de cession de 3 881 278 euros, cette opération a été adoptée sans le soutien de l'opposition.

L'exemplarité dans la gestion publique sera assurée par la désignation de Nicolas Desforges, déonto-



L'adjoint Luc Tharaud est conseiller technique de la DFCI. R. F.

logue qui assure cette fonction au service des élus d'une manière indépendante et impartiale. Dans un autre registre, sur le thème de la prévention des risques, Luc Tharaud, premier adjoint, a rapporté la délibération relative à l'acquisition d'un camion-citerne de 3000 litres de marque Renault Simpar venant de Saint-Jean-d'Illac au bénéfice de l'association syndicale autorisée Gujan-Mestras Le Teich dans ses actions de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) pour un coût de 6000 euros.

Régis Farcy